

des sentiments hostiles entre ces deux villes, celle de Plancus ne pouvant voir de bon œil les citoyens de Vienne composés alors de ces mêmes Allobroges, usurpateurs des droits légitimes des anciens habitants (1). Je crois que l'histoire de Vienne, à cette époque, ne nous est pas assez connue, pour qu'on puisse admettre facilement une telle explication. Mais on peut en trouver une autre, laquelle est d'autant plus admissible, quoique Colonia la rejette, qu'elle semble indiquée par ces expressions de Tacite : *Uno amne discretis connexum odium*. Si Vienne était plus ancienne que Lyon (2), elle n'était pas, à beaucoup près, aussi avantageusement située, et je ne pense pas qu'elle fût aussi considérable. Mais elle n'en était pas moins grande, riche et puissante ; les traces encore subsistantes de son antique enceinte, les riches et nombreux monuments qu'on y découvre journellement, la crainte qu'elle semblait inspirer aux habitants de *Lugdunum* pour leur tranquillité comme nous le verrons bientôt(3), et d'autres circonstances encore le prouvent suffisamment. Or, deux cités d'une telle importance, si voisines l'une de l'autre, devaient se nuire réciproquement dans leurs intérêts de commerce, de splendeur et d'amour-propre national : de là naissait naturellement une émulation haineuse. Une telle position était forcée ; il

(1) *Hist. littér.* 1^{re} partie, p. 165.

(2) Sans qu'on admette ce que racontent sur l'antiquité de Vienne des traditions sans autorité, et surtout sans vraisemblance, on ne saurait lui contester la priorité sur Lyon comme ville des Gaules : le fait rapporté par Dion en fait foi. Comme colonies romaines, on ne peut, ce me semble, préciser les rapports chronologiques entre ces deux illustres cités. Mais, par rapport à l'établissement du christianisme, il n'en est pas de même. La critique moderne a réduit à sa juste valeur la tradition qui faisait du saint Crescent de Vienne le disciple de saint Paul connu sous le même nom. La lettre des chrétiens lyonnais et viennois sur la mort des premiers martyrs de notre ville (Euseb., *Hist. eccl.* V, 1) fait voir que les deux cités formaient un seul diocèse; et l'église de saint Pothin et de saint Irénée a droit, sous tous les rapports, au titre qu'elle inscrivait, au moyen-âge, sur ses monnaies, PRIMA SEDES GALLIARVM.

(3) Tacit., *Hist.* I, 65.